



Assurons
un monde
plus ouvert

C@pEthic

code de conduite groupe



Sommaire

C@pEthic, un code de conduite pour vous accompagner et vous protéger

Définition

Champ d'application

Lanceurs d'alerte (whistleblowing)

Notre politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

Le respect des personnes

Le client placé au cœur

L'équilibre et le développement des collaborateurs

Notre politique RSE au service de tous

La protection des données personnelles

Le respect des biens et ressources du Groupe

La loyauté envers le groupe CNP Assurances

La confidentialité des données

La prévention de l'abus de bien social et de la fraude interne

La vigilance sur les conflits d'intérêts

Le respect et l'éthique dans la conduite des affaires

L'intégrité dans les relations avec les clients

La loyauté dans les relations avec les concurrents

L'équité dans les relations avec les tiers

La lutte contre la corruption et le trafic d'influence

La vigilance sur le risque de fraude, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Quelques mots du directeur général et de la Présidente du Conseil d'Administration



Stéphane Dedeyan
Directeur général



Véronique Weill
Présidente du conseil
d'administration

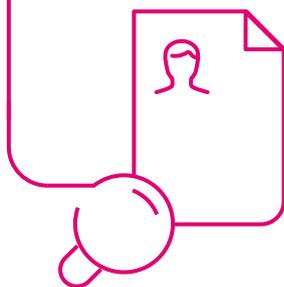
Depuis 170 ans, CNP Assurances continue d'assurer les personnes contre les aléas de la vie dans un monde plus ouvert. Au meilleur niveau sur son marché, notre Groupe sait anticiper les évolutions et s'y adapter en restant fidèle à ses valeurs : respect des personnes, respect des biens et une forte éthique dans la conduite des affaires demeurent nos leitmotifs.

L'éthique est indispensable pour nous-mêmes et nos relations aux autres. Nous conduisons nos affaires en ce sens et attendons de chaque dirigeant, collaborateur, manager une contribution exemplaire pour réaffirmer cette volonté du Groupe.

C@pEthic, notre code de conduite Groupe, pose le socle de référence pour penser l'éthique au quotidien. Respecter et faire respecter nos valeurs est un engagement collectif partout dans le Groupe, en Europe comme en Amérique du Sud.

Prenez le temps de le lire avec attention et soyons exemplaires !

Maintenons un haut standard en matière d'intégrité et de réputation et continuons d'être fiers d'appartenir au groupe CNP Assurances.



C@pEthic, un code de conduite pour vous accompagner et vous protéger

Définition

C@pEthic a pour objectif de porter à la connaissance des collaborateurs et des tiers les valeurs éthiques, morales et citoyennes qui sont communes à toutes les entités du groupe CNP Assurances dans le monde et font son identité.

Le respect de ces valeurs dépend du comportement de chacun d'entre nous : C@pEthic a donc également pour ambition de préciser les comportements attendus de la part des collaborateurs et des tiers, et réciproquement, les engagements du groupe CNP Assurances à leur égard.

Les codes de conduite de chaque entité, et auxquels sont tenus les collaborateurs, sont conçus sur la base de C@pEthic.

Champ d'application

C@pEthic concerne l'ensemble des collaborateurs du groupe CNP Assurances.

C@pEthic définit un standard minimum auquel doivent se référer les codes de conduite des entités.

Le groupe CNP Assurances attend également de ses partenaires qu'ils se conforment aux dispositions de C@pEthic.

Lanceurs d'alerte (whistleblowing)

Les collaborateurs sont invités à signaler tout manquement ou tout fait susceptible de constituer une violation des lois, règlements ou règles internes au groupe CNP Assurances. Conformément aux modalités prévues par chaque entité, les collaborateurs alertent leur supérieur hiérarchique ou, si un tel report à la hiérarchie les place dans une situation d'inconfort, ils alertent le département Conformité de l'entité ou le déontologue du Groupe par tout moyen, en particulier l'outil dédié du Groupe.

Aucune forme de représailles ne saurait être tolérée à l'encontre d'un collaborateur qui a signalé en toute bonne foi un agissement qu'il soit finalement conforme ou non aux lois et règlements, ou à C@pEthic. Le groupe CNP Assurances lui garantit un traitement équitable et neutre à la suite de son initiative, notamment sur l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Notre politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

C@pEthic s'inscrit dans la politique de responsabilité sociétale et environnementale engagée par le groupe CNP Assurances. Cette politique est structurée autour de trois engagements forts : contribuer à un environnement durable, contribuer à une économie durable et contribuer à une société durable.

CNP Assurances a depuis longtemps souhaité marquer son engagement en matière de responsabilité sociétale et environnementale, en adhérant par exemple au pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies en 2003.

Les principes du pacte mondial sont partagés et promus par l'ensemble du groupe CNP Assurances.



Le respect des personnes

Le client placé au cœur

Nous devons quotidiennement nous montrer à l'écoute, bienveillants et innovants, pour atteindre notre ambition : assurer tous les futurs. Le client guide ainsi toutes nos activités et nos décisions. Nous attendons des collaborateurs qu'ils placent le client au centre de leurs préoccupations quotidiennes.

Les collaborateurs sont une force de proposition indispensable pour concevoir, proposer et gérer, des solutions adaptées aux clients, toujours dans le cadre du respect des lois et règlements.

Assurer tous
les futurs,
telle est notre
ambition

L'équilibre et le développement des collaborateurs

Offrir un
environnement
de travail de
qualité à nos
collaborateurs,
tel est notre
engagement

Nous pensons que chaque collaborateur est acteur de son propre développement professionnel, et favorisons, dans l'ensemble du Groupe, un environnement de travail respectueux des personnes et propice au développement de toutes les compétences dans une perspective de performance durable.

Les collaborateurs contribuent à cet objectif en respectant les règles de protection, de sécurité et d'hygiène.

Le groupe CNP Assurances conduit une politique de responsabilité sociétale engagée en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de prévention des risques, notamment de risques psychosociaux. Les collaborateurs s'attachent à se montrer respectueux de leurs collègues. Ils s'abstiennent notamment de tout propos ou agissement qui aurait pour conséquence un traitement inégal des collaborateurs en raison de l'âge, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance religieuse ou du handicap. Les managers ont à ce titre des responsabilités supplémentaires : ils s'engagent certes à respecter les collaborateurs, notamment ceux qui leur sont rattachés, mais ils s'assurent également que ces collaborateurs se respectent mutuellement et respectent les membres d'autres équipes ou entités.

Enfin, le groupe CNP Assurances s'assure du bien-être de ces collaborateurs en veillant au respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Notre politique RSE au service de tous

Contribuer à la transformation positive de l'économie de demain, tel est notre défi

Le groupe CNP Assurances mène une politique de responsabilité sociétale et environnementale engagée.

Pour relever les défis de demain, le Groupe compte sur ses collaborateurs pour apporter des solutions innovantes, respectueuses des clients, mais aussi de la société et de l'environnement.

La protection des données à caractère personnel

Parce que le respect de la vie privée est une priorité pour le groupe CNP Assurances, nous nous engageons à protéger les données personnelles. Cet engagement implique des mesures strictes de sécurité informatique et organisationnelle.

En tant qu'assureur de personnes, CNP Assurances a accès à des données sensibles sur la santé des personnes, qui font l'objet d'une vigilance particulière de la part des collaborateurs.

Les collaborateurs contribuent au respect de la vie privée en veillant à ne pas divulguer à des tiers non autorisés, même de façon non intentionnelle, les données personnelles auxquelles ils ont accès dans le cadre de leurs missions.

Pour chaque décision, les collaborateurs veillent également à minimiser l'impact sur la vie privée des clients. Ils utilisent les données personnelles de façon loyale, dans le respect des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et en prenant en compte le principe de proportionnalité, c'est-à-dire en utilisant les données strictement nécessaires dans le cadre de leurs missions.

Respecter la vie privée de nos clients et de nos collaborateurs, c'est avant tout protéger leurs données personnelles

Le respect des biens et ressources du Groupe

La loyauté envers le groupe CNP Assurances

Les collaborateurs agissent dans l'intérêt exclusif du groupe CNP Assurances avec le souci constant de préserver son image et sa réputation. En toutes circonstances, ils évitent toute formulation ou action susceptible de porter atteinte à l'image du Groupe, notamment dans les médias soumis à des règles de validation spécifiques, et s'interdisent d'utiliser la marque à des fins étrangères à leurs fonctions dans le Groupe.

Les collaborateurs qui, en plus de leurs fonctions, seraient amenés à exercer une autre activité, à titre professionnel ou dans un cadre associatif ou militant, s'obligent à ne pas exécuter d'activité secondaire si celle-ci est de nature à compromettre les intérêts du Groupe. S'ils peuvent l'exécuter, ils s'emploient à respecter les règles de déontologie qui leur sont applicables.

La confidentialité des données

Traiter avec
la plus grande
discrétion
les données
confidentielles
dont nous
disposons

Nos activités nous conduisent à disposer d'un grand nombre d'informations confidentielles, notamment des informations financières, comptables ou stratégiques. Les collaborateurs doivent veiller à ce que ces informations ne circulent qu'entre les personnes habilitées à y avoir accès et exclusivement pour les besoins professionnels. Certaines informations appellent une vigilance particulière de la part des collaborateurs car elles font l'objet de réglementations spécifiques et de fortes sanctions associées. C'est le cas par exemple pour les informations privilégiées, qui sont strictement encadrées par la réglementation dans le but d'assurer une protection des marchés financiers et des épargnants. Une **information privilégiée** est définie comme une information précise qui n'a pas été rendue publique portant directement ou indirectement sur un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers ou sur un ou plusieurs instruments financiers qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ces instruments ou de ceux qui leurs sont liés. L'accès à des informations privilégiées implique en particulier pour les collaborateurs concernés de n'effectuer d'opération sur des titres de marché ou de transaction financière pour leur compte personnel ou pour des tiers que dans les limites prescrites. Ils s'abstiennent également de donner des conseils ou faire des recommandations sur la base d'informations privilégiées. De manière générale, les collaborateurs respectent les règles relatives aux abus de marché et n'utilisent jamais à mauvais escient les informations confidentielles obtenues dans le cadre de leurs fonctions, par exemple avec l'objectif de propager des informations fausses ou trompeuses ou pour fausser le mécanisme de fixation des cours d'instruments financiers.

La prévention de l'abus de bien social et de la fraude interne

Ne pas faire un
usage personnel
des biens et
ressources
du Groupe

Les collaborateurs utilisent les biens et ressources mis à disposition conformément à leurs missions et à l'intérêt du groupe CNP Assurances. Dans leur usage quotidien, ils les conservent en bon état, gage de conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes pour tous, et s'abstiennent d'en user à titre personnel, voire de se les approprier.

A fortiori cela signifie qu'ils s'interdisent tout agissement susceptible d'être assimilé à de l'abus de bien social ou à de la fraude :

- **L'abus de bien social** consiste, pour un collaborateur exerçant des missions de gestion, de direction ou d'administration au sein du groupe CNP Assurances, à faire un usage qu'il sait contraire à l'intérêt du groupe CNP Assurances ou de l'une de ces entités, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle il est intéressé directement ou indirectement.
- **La fraude** est tout acte ou omission commis intentionnellement par une ou plusieurs personnes afin d'obtenir ou d'octroyer un avantage ou un bénéfice de façon illégitime, illicite ou illégal. Il s'agit de fraude interne lorsque celle-ci est commise par un collaborateur au détriment de son entreprise.

Conformément aux modalités prévues dans l'entité, tout collaborateur qui suspecterait de tels agissements est invité à en informer son supérieur hiérarchique, ou si un tel report à la hiérarchie le place dans une situation d'inconfort, il informe le département Conformité de l'entité ou le déontologue du Groupe au moyen de l'outil dédié.

La vigilance sur les conflits d'intérêts

Agir dans le seul intérêt du groupe
CNP Assurances

Les collaborateurs font en sorte que leurs intérêts personnels ou ceux de leurs proches ne soient susceptibles en aucune façon de remettre en question leur indépendance de jugement dans le cadre de leurs fonctions.

De la même manière, ils s'abstiennent également d'entretenir avec les clients, partenaires et fournisseurs, des relations personnelles qui pourraient altérer les intérêts du groupe CNP Assurances.

Si les collaborateurs sont conscients que de telles situations de conflit d'intérêts peuvent survenir, ils doivent toujours s'interroger sur la légitimité de leurs décisions, en s'assurant qu'elles sont éthiquement acceptables, légalement permises et dans l'intérêt du groupe CNP Assurances.

En cas de doute ou si le conflit d'intérêts est avéré, les collaborateurs en informent leur supérieur hiérarchique, ou si un tel report à la hiérarchie les place dans une situation d'inconfort, ils informent le département Conformité de l'entité et le déontologue du Groupe par tout moyen, en particulier l'outil dédié du Groupe.

Ils doivent s'abstenir de participer à la prise de décision lorsqu'ils sont en situation de conflit d'intérêts. Ce principe s'applique également pour les collaborateurs exerçant, dans le cadre de leurs fonctions, des mandats d'administrateurs et/ou de membres de conseil de surveillance, représentant l'une des entités du Groupe ou le groupe CNP Assurances.

Le respect et l'éthique dans la conduite des affaires

L'intégrité dans les relations avec les clients et les partenaires

Les collaborateurs se comportent de façon honnête et professionnelle. Ils conseillent les clients, en s'abstenant de toute pratique mensongère ou trompeuse.

Les collaborateurs sont libres de proposer des solutions adaptées aux besoins et exigences de leurs clients, sans pression liée à leur mode de rémunération.

Traiter les clients et les partenaires avec intégrité, s'assurer que leurs intérêts sont préservés

Les collaborateurs sont sensibilisés aux règles de protection de la clientèle. En particulier, les réclamations des clients sont traitées avec diligence par les collaborateurs, qui sont proactifs pour transmettre toute information utile à la résolution de l'incident signalé par le client.

Ils participent aux efforts mis en œuvre dans la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie, qui est un engagement fort du groupe CNP Assurances en matière de protection de la clientèle.

La loyauté dans les relations avec les concurrents

Promouvoir
une concurrence
libre et loyale

Les collaborateurs respectent les lois sur la concurrence libre et loyale : ils ne dénigrent pas les concurrents, leurs produits ou services, ils ne cherchent pas à obtenir un avantage concurrentiel au moyen de pratiques illégales ou déloyales.

Les collaborateurs du groupe CNP Assurances refusent toute entente avec les concurrents concernant les produits, les prix et les marchés.

L'équité dans les relations avec les tiers

Afin de choisir la meilleure qualité de biens et services, nous avons mis en place des règles strictes de sélection des fournisseurs.

Les collaborateurs se comportent de façon loyale et transparente avec les candidats lors de la sélection des fournisseurs.

Les collaborateurs respectent scrupuleusement les procédures d'achat applicables dans l'entité et/ou le Groupe. Lorsqu'ils proposent un bien ou service à une autorité publique, ils s'assurent de la mise en œuvre des diligences spécifiques prévues dans les procédures.

Garantir le
traitement
équitable des
candidats lors de
la sélection de
nos fournisseurs

La lutte contre la corruption et le trafic d'influence = Tolérance zéro

Condamner tout
agissement ayant
pour but d'influencer
les décisions des
tiers, notamment les
avantages ou cadeaux
qui excèdent les
usages professionnels

Nous faisons preuve de **tolérance zéro** face aux actions de corruption.

Les collaborateurs ne doivent pas solliciter des tiers (clients, partenaires, pouvoirs publics, partis politiques), proposer ou accepter de recevoir, la moindre faveur, cadeau, invitation ou don, d'une importance ou d'une fréquence excédant les usages professionnels et les conditions définies dans les procédures de l'entité.

Les collaborateurs refusent également des tiers de bonne foi tout cadeau ou avantage qui donne l'illusion de la corruption ou qui serait de nature à compromettre leur indépendance de jugement.

En cas de doute sur l'opportunité d'accepter ou de proposer un cadeau, les collaborateurs saisissent leur supérieur hiérarchique, ou si une telle demande auprès de leur hiérarchie les place dans une situation d'inconfort, ils saisissent le département Conformité de l'entité ou le déontologue du Groupe au moyen de l'outil dédié.

La vigilance sur le risque de fraude, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Condamner tout agissement lié à la criminalité financière

Soumis à des obligations strictes en la matière, nous participons à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le blanchiment d'argent est une action visant à dissimuler l'origine ou la nature de revenus provenant d'activités criminelles.

Les collaborateurs sont un maillon indispensable du dispositif mis en place dans le Groupe : ils disposent d'une connaissance actualisée des clients, nécessaire à la mise en œuvre de nos obligations.

Les collaborateurs respectent scrupuleusement les procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Lorsqu'ils soupçonnent un client d'utiliser les produits du groupe CNP Assurances à des fins de fraude, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, les collaborateurs en informent les personnes habilitées (relais LCB-FT ou conformité, direction de la conformité groupe), conformément aux procédures en vigueur dans l'entité.

C@PETHIC : que faut-il en retenir ?

Notre démarche pour assurer le respect des personnes :

- Assurer tous les avènements, telle est notre Ambition
- Offrir un environnement de travail de qualité à nos collaborateurs, tel est notre Engagement
- Contribuer à la transformation positive de l'économie de demain, tel est notre Défi
- Respecter la vie privée de nos clients et de nos collaborateurs, c'est avant tout protéger leurs données personnelles

Notre démarche pour garantir le respect des biens et ressources du Groupe :

- Traiter avec la plus grande diligence les données confidentielles qui nous sont confiées
- Ne pas faire un usage personnel des biens et ressources du Groupe
- Agir dans le seul intérêt du groupe CNP Assurances

Notre démarche pour promouvoir le respect et l'éthique dans la conduite des affaires :

- Traiter les clients et les partenaires avec intégrité, s'assurer que leurs intérêts sont préservés
- Promouvoir une concurrence libre et loyale
- Garantir le traitement équitable des candidats lors de la sélection de nos fournisseurs
- Condamner tout agissement ayant pour but d'influencer les décisions des tiers, notamment les avantages ou cadeaux qui excèdent les usages professionnels
- Condamner tout agissement lié à la criminalité financière notamment les cadeaux et/ou avantages qui excèdent les seuils autorisés.

**Assurons
un monde
plus ouvert**

